

6 juillet 2007

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DELFINGEN INDUSTRY

(Eurolist)

1 - Par courriers des 5 et 6 juillet 2007, Monsieur Bernard Streit et la société Delfingen Group SA qu'il contrôle (1), ont procédé aux déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- franchissement individuel en baisse, le 30 juin 2007, par Monsieur Bernard Streit des seuils de 1/3 des droits de vote, 25%, 20%, 15% et 10% du capital et des droits de vote de DELFINGEN INDUSTRY ;
- franchissement individuel en hausse, le 30 juin 2007, par la société Delfingen Group SA des seuils 50% des droits de vote et 2/3 du capital et des droits de vote de DELFINGEN INDUSTRY.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport par M. Streit de 374 350 actions DELFINGEN INDUSTRY au profit de Delfingen Group SA.

Directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Delfingen Group SA, M. Bernard Streit n'a franchi aucun seuil et détenait au 30 juin 2007 1 285 784 actions DELFINGEN INDUSTRY représentant 1 367 218 droits de vote, soit 79,00% et 79,95% des droits de vote (2) de la société ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Bernard Streit	81 434	5,003	162 868	9,52
Delfingen Group SA	1 204 350	73,99	1 204 350	70,43
Total	1 285 784	79,00	1 367 218	79,95

Il est précisé que par suite de l'attribution, le 4 juillet 2007, de droits de vote double au profit de la société Delfingen Group SA, M Bernard Streit, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Delfingen Group SA, n'a franchi aucun seuil et détient 1 285 784 actions DELFINGEN INDUSTRY représentant désormais 2 197 218 droits de vote, soit 79,00% et désormais 86,50% des droits de vote (3) de la société ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Bernard Streit	81 434	5,003	162 868	6,41
Delfingen Group SA	1 204 350	73,99	2 034 350	80,09
Total	1 285 784	79,00	2 197 218	86,50

-
- (1) Société détenue à 78% par M. Bernard Streit et son épouse et à 22% par des membres de la famille.
(2) Sur la base d'un capital composé de 1 627 624 actions représentant alors 1 710 014 droits de vote.
(3) Sur la base d'un capital composé de 1 627 624 actions représentant désormais 2 540 014 droits de vote